“Une raclée” : André Antigny, tête de liste des ‘Indignés de Fontgombault’, ne cache pas sa déception.

23/03/2014 à 22h28

Malgré la radiation de 10 moines de l’abbaye du village (voir ici et ici), les *indignés* n’ont pas réussi à s’imposer.

Dans ce petit village de l’Indre, qui vit dans l’ombre de son abbaye bénédictine, l’élection municipale a tourné au plébiscite pour le camp du maire sortant, Jacques Tissier. Celui-ci s’était fait remarquer à l’automne en faisant voter une délibération au conseil municipal condamnant le mariage homosexuel au nom d’une «loi naturelle».



Le maire de Fontgombault, Jacques Tissier, en janvier. (Photo Guillaume Souvant. AFP)

En réaction, certains habitants s’étaient mobilisés pour tenter de présenter un projet alternatif. Sans succès. Selon

André Antigny, le camp Tissier a recueilli ce dimanche en moyenne 140 voix, contre seulement 80 pour les «Indignés». La présence d'une soixantaine de moines parmi les 258 électeurs inscrits de la commune a, encore une fois, eu son influence. «On a tout fait, on s'est battus, on est fiers de notre combat, mais on est à Fontgombault», soupire Antigny.
Jacques Tissier devrait donc, en toute logique, être réélu maire par les onze conseillers municipaux de la commune.

Libération